

CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE TESSON

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 24 MAI 2023

N^{bre} de conseillers municipaux en exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Tesson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle multi-activités, sous la présidence de M. Laurent MORICHON, Maire.

PRÉSENTS : M. Laurent MORICHON, Mme Isabelle JOGUET, M. Alain GENEUVRE, M. Mathieu FAVRIAU, M. Gérard BOUTON, M. Laurent ETOURNEAU, Mme Anne-Marie MARTIN, M. Jacques DUBOIS, M. Régis BRANGER, M. David BAUDRY, Mme Isabelle MONNET

ABSENTS AVEC POUVOIR : Elise BREMONT donne pouvoir à M. Gérard BOUTON, Mme Sabrina MENAND-BOUNNE donne pouvoir à M. Mathieu FAVRIAU

ABSENTS : M^{me} Frédérique TRASSARD

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Mathieu FAVRIAU

Vus, les articles L. 2121-15 et L. 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures. Monsieur FAVRIAU est nommé secrétaire de séance.

Il en rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 5 avril 2023
- Refonte des statuts du SIVOS Rioux – Tesson
- Election des délégués du SIVOS Rioux – Tesson
- Modification du temps de travail d'un agent technique municipal
- Autorisation de signature d'une convention de participation aux frais de fonctionnement des écoles de Gémozac
- Approbation du contrat de proximité
- Vote de la taxe d'habitation sur les logements vacants
- Translation temporaire de la Licence IV communale du 4, avenue de l'Estuaire vers le 28, avenue Saint-Grégoire
- Mise à disposition temporaire de la Licence IV communale
- Prévision de déclassement d'un espace boisé au sein du PLU dans le cadre de l'installation d'une antenne relais téléphonique
- Questions diverses

Monsieur le Maire annonce que la délibération relative à la translation temporaire de la Licence IV communale n'a pas lieu d'être, suite à une information de la préfecture et quelle doit être retirée de l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 5 avril 2023 est approuvé à l'unanimité des présents.

1/ Procès-verbal des délibérations

Refonte des statuts et élection des délégués du SIVOS Rioux – Tesson

Monsieur le Maire expose la nécessité d'une délibération du conseil municipal afin de modifier les statuts du SIVOS Rioux – Tesson. Le contenu de cette délibération a notamment trait à des clarifications concernant le calcul des appels de fonds trimestriels demandés aux communes de Rioux et de Tesson.

Le conseil municipal approuve cette refonte des statuts à l'unanimité des présents.

Par ailleurs, Monsieur le Maire expose que le conseil municipal doit délibérer sur la nomination des délégués du SIVOS Rioux – Tesson. Les délégués doivent être élus à bulletin secret sauf souhait du conseil municipal de déroger à cette règle et de procéder à l'élection à main levée.

sont candidats :

- Laurent MORICHON, Maire
- Elise BREMONT, Conseillère municipale
- Laurent ETOURNEAU, Conseiller municipal
- Isabelle JOGUET, Adjointe au Maire

Sont élus à l'unanimité par un vote à main levée :

- Laurent MORICHON, titulaire
- Elise BREMONT, titulaire
- Laurent ETOURNEAU, titulaire
- Isabelle JOGUET, suppléante

Entendu cet exposé, le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité des présents.

Modification du temps de travail d'un agent technique municipal

Monsieur le Maire présente un projet de délibération visant à modifier le temps de travail de Madame Nathalie NATH, employée par la commune.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité des présents.

Autorisation de signature d'une convention

Monsieur le Maire expose un projet de délibération concernant une convention avec la commune de Gémozac actant la participation de la commune de Tesson au fonctionnement des écoles de Gémozac (en classe spécialisée). Cette participation concerne plus spécifiquement la scolarisation d'un élève en classe ULIS d'une école de Gémozac, résidant à Tesson. Les frais de participation en question s'élèvent à 597 €.

Suite à cet exposé, le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité des présents.

Approbation du Contrat de Proximité

Monsieur le Maire expose que le Contrat de Proximité, dispositif mis en place par le Département, permet aux communes de Charente-Maritime de bénéficier de divers avantages et soutiens pour la conduite de leurs projets. Un contrat de proximité a été signé entre le Département et la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole.

L'établissement de ce contrat permet de cibler les aides financières de ce dernier envers les communes de l'intercommunalité. Monsieur le Maire a proposé d'intégrer le projet de rénovation du bar-restaurant multi-service ainsi que le projet d'une nouvelle chaufferie pour les bâtiments de l'école à ce contrat, afin de faciliter leur financement futur par le Département.

Il convient également que le conseil municipal désigne un représentant au titre du Contrat de Proximité. Monsieur le Maire, après s'être porté volontaire, est désigné.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des présents la délibération.

Vote d'une taxe sur les logements vacants

Monsieur le Maire expose qu'une partie résiduelle de la taxe d'habitation est maintenue pour la taxation des logements vacants. Le conseil municipal peut décider ou non de la mise en place de cette taxe. Aussi, Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur cette question.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des présents l'instauration de cette taxe.

Mise à disposition temporaire de la Licence IV communale

Monsieur le Maire annonce que la Licence IV détenue par la commune et rattachée au 4, avenue de l'Estuaire (ancien bar) échoit au 10 octobre 2023. Afin que celle-ci ne disparaisse pas, il est nécessaire que cette licence soit exploitée durant 15 jours au minimum avant cette échéance.

Monsieur le Maire propose donc que la Licence IV soit mise à disposition de M. GAUDRY exploitant le Restaurant Saint Hubert situé au 28, avenue Saint-Grégoire. Cette mise à disposition sera encadrée par une convention, établie pour une durée d'un an renouvelable.

Entendu cet exposé, le conseil municipal approuve la mise à disposition temporaire de la Licence IV à Monsieur GAUDRY pour une exploitation au sein du restaurant le Saint Hubert au 28 Avenue Saint Grégoire et autorise Monsieur le Maire de signer la convention de mise à disposition temporaire de la licence IV. Cette délibération est votée à l'unanimité des présents.

Prévision de déclassement d'un espace boisé au sein du PLU

Monsieur le Maire rappelle que la commune a été retenue par l'Etat pour l'implantation d'une future antenne-relais téléphonique, dans le cadre du « New Deal Mobile ». Ce plan gouvernemental vise à l'amélioration de la couverture de téléphonie mobile. Les investissements sont pris en charge par les opérateurs.

Pour ce faire, un emplacement situé dans le « Bois de Chez Faure » a été choisi, car situé à proximité des réseaux publics, et utile à l'amélioration de la couverture de téléphonie mobile

sur la commune et ses environs. Par ailleurs, cette future antenne-relais téléphonique permettra à la commune de percevoir l'IFER.

Néanmoins, ce terrain est couvert par un « espace boisé classé » au sein du PLU. Il convient donc que cet espace boisé classé soit supprimé sur l'emprise du projet, car incompatible avec ce dernier. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'opérer ce déclassement dans le cadre de la révision générale du PLU, en cours.

Le conseil municipal approuve ce déclassement et suggère donc à Monsieur le Maire de le prévoir dans l'étude de révision générale du PLU.

Monsieur FAVRIAU précise que dans le cadre du nouveau PLU, il ne sera plus délimité d'espaces boisés classés afin de ne pas compromettre ce type de projet d'intérêt général, et compte-tenu de la difficulté d'opérer un déclassement hors d'une procédure de révision générale du PLU.

2/ Questions diverses

Avancement du projet de bar-restaurant multiservices

L'appel d'offre du bar-restaurant multiservices sera déposé au mois de juin. Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que ce projet devrait être éligible à la DETR, pour un montant de 156 000 €.

Avancement du projet de lotissement « Les Maraîchers »

Monsieur le Maire annonce que l'appel d'offre du projet de lotissement « Les Maraîchers » est prévu pour juin. La commercialisation est espérée au printemps 2024.

Recherche d'un médecin

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la rencontre d'un médecin ce mois-ci, pour une installation dans le pôle médical. Cette personne ne lui a pas encore donné de réponse. L'affaire est à suivre.

Réglementation de la défense incendie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une modification prochaine du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie. La distance de desserte des constructions en zone rurale serait dorénavant de 500 mètres, au lieu de 400 mètres. Les exigences de débit seront aussi revues. De fait, les contraintes liées à la constructibilité des terrains devraient être assouplies.

Travaux en cours ou réalisés

Des travaux de voirie ont été réalisés à « Chez Lamy ». Suite à l'acquisition préalable du terrain par la commune, une mare a été remplacée par un puisard d'infiltration, car celle-ci présentait un danger pour la sécurité publique, située trop près de la voirie communale.

Par ailleurs, l'opération de création de box commerciaux dans le bourg au 11, avenue de l'Estuaire, est en bonne voie d'avancement.

La Fibre Optique est en voie de finalisation à « L'Houmade » et « Chez Sorignet », après un retard suite à quelques déboires techniques. L'échéance de ces travaux est prévue pour septembre 2023.

La finition du lotissement « Les Châtaigniers » est également prévue pour septembre 2023. Il s'agira des travaux d'achèvement de la voirie définitive et de la pose de mobilier urbain (candélabres). La rue du Moulin Creugnet sera également refaite en partie.

La nouvelle porte automatique du pôle médical sera installée le 30 mai. Cette installation facilitera les entrées et sorties des usagers.

La commune a réceptionné son nettoyeur haute-pression ainsi qu'un désherbeur thermique.

Par ailleurs, la porte du garage automobile et le rideau de la boucherie sont endommagés et nécessitent des réparations ou remplacement.

Evénements prévus sur la commune

La brocante organisée par l'association Foyer Rural aura lieu sur le terrain de football durant le premier week-end de juin.

Par ailleurs, un « escape-game » sera organisé avec l'appui d'une association de la commune de Gémozac.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

Fait à Tesson, le 1^{er} juin 2023.

Le secrétaire de séance,



Le maire,



